

Article

« La modernisation du Québec et la légitimité de l'État canadien »

Hubert Guindon

Recherches sociographiques, vol. 18, n° 3, 1977, p. 337-367.

Pour citer cet article, utiliser l'information suivante :

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/055761ar>

DOI: 10.7202/055761ar

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : info@erudit.org

LA MODERNISATION DU QUÉBEC ET LA LÉGITIMITÉ DE L'ÉTAT CANADIEN*

Les fondements de la crise actuelle de l'État canadien découlent de la modernisation de l'économie politique québécoise au cours de la Révolution tranquille. L'ascension d'une nouvelle classe moyenne a passé par l'élargissement du rôle de l'État provincial aux domaines des affaires publiques hier administrées sur une base locale et communautaire : les affaires sociales, la santé, l'éducation. Les perdants : le clergé francophone et les anglophones québécois, qui fondaient leur autonomie sur les institutions locales; l'alliance entre les marchands anglais et le clergé, scellée par le pacte confédératif, devient alors périmée. Par ailleurs, quand l'engorgement des secteurs étatiques réduit les possibilités d'absorption des nouvelles élites francophones, celles-ci se heurtent aux chasses gardées anglophones du secteur privé : la question de la langue fait alors brusquement surface sur la scène politique. Cette structure explique l'insignifiance de la politique des langues officielles et impose une renégociation des cadres fédéraux de l'État canadien.

Le processus de modernisation entraîne la plupart du temps des bouleversements politiques. Les empires politiques conventionnels ont été dissous presque universellement. Les puissantes légitimations de jadis, « civilisation des sauvages » et « conversion des païens », sonnent creux depuis longtemps, non seulement auprès de l'intelligentsia, mais aussi auprès du clergé dans les États sécularisés.

L'époque où on se servait de l'État pour assujettir une majorité socio-culturelle et l'exclure ainsi des courants de modernisation tire à sa fin. Acceptant l'inévitable, la Rhodésie devra bientôt s'y résigner. Quant à l'idée sud-africaine d'un État noir indépendant, elle est universellement considérée comme de la frime.

* Ce texte a été publié sous le titre « The Modernization of Québec and the Legitimacy of the Federal State » dans : G. GLENDAY, H. GUINDON et A. TUROWITZ, (sous la direction de), *Modernization and the Canadian State*, Toronto, MacMillan, 1978. Traduit de l'anglais par Marie Mercier avec la collaboration de Jean-Jacques Simard.

Si les pays industrialisés d'Occident semblent bien voir la paille dans l'œil d'autrui, leur vision des poutres domestiques s'embrouille. La montée du nationalisme écossais sur les vagues d'or noir au large des côtes de l'Écosse a récemment incité le parlement britannique à concéder quelque forme d'autonomie à l'Écosse afin de prévenir des conséquences plus désastreuses. La tragique lutte armée en Irlande du Nord et ses coûts hebdomadaires en vie humaine sont soigneusement rapportés dans la presse et déplorés dans le monde entier, mais n'ont guère engendré d'analyses politiques largement répandues sur les causes de cette pénible situation.

L'élection du Parti Québécois a pris une portée mondiale probablement parce que, pour la première fois, le processus démocratique interne défiait l'intégrité politique d'un État industrialisé occidental, libéral et démocratique.

La première réaction des media a été de ne pas y croire. Comment cela pouvait-il arriver ? Était-ce sérieux ? L'intégrité de notre type d'État est tellement prise pour acquis. L'État est si sacralisé que, pour l'étudier, les praticiens des sciences sociales se sont départis du détachement clinique qui leur est si commun. Leurs questions et leurs modèles empiriques s'en trouvent affectés.

On a toujours perçu le mécontentement politique dans les États occidentaux comme confiné à des îlots et, si non-violent, comme une espèce de résistance bizarre et anachronique à la modernisation. Parfois, il peut en être effectivement ainsi. Mais dans le cas du Québec, et de bien d'autres à venir probablement, on gagnera à voir dans le défi posé à l'intégrité de l'État une conséquence de la modernisation, une adoption agressive plutôt qu'un refus de ses valeurs et de ses bénéfices.

La menace politique à la légitimité de l'État canadien est-elle valide ? Et si oui, en quoi ? À moins de confronter ces interrogations, et d'y répondre, n'espérons pas de politiques qui sachent générer un nouveau consensus. La suite de notre essai est consacrée à ces questions.

I. LA RÉVOLUTION TRANQUILLE ET LA MODERNISATION DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE

a) *L'émergence d'un nouvel ordre social*

L'urbanisation de la population québécoise, le besoin de créer de vastes institutions en matière de santé, d'éducation et de bien-être, la montée d'une nouvelle classe moyenne de professionnels et de spécialistes des sciences sociales ont préparé le terrain pendant les années cinquante à une opposition croissante au régime du premier ministre Duplessis. Pour la première fois à

l'occasion de la longue grève de l'amiante de 1949,¹ une partie de l'intelligentsia québécoise et deux évêques dissidents se rangèrent ouvertement du côté des travailleurs contre le gouvernement provincial. Malgré l'échec de la grève, une scission formelle et publique entre l'intelligentsia et certains membres du clergé, d'un côté, et l'État, de l'autre, s'était produite, division qui allait s'élargir et s'approfondir. La revue *Cité Libre* fondée par Pierre E. Trudeau et Gérard Pelletier agissait comme porte-parole de l'opposition. Vouée à la modernisation de la société québécoise, elle attaqua fermement l'idéologie clérico-nationaliste véhiculée par les *Relations* des Jésuites, qui légitimaient les rapports entre l'Église et l'État, fondant l'ascendant et la maîtrise du clergé en matière d'éducation, de santé et de bien-être. Les nouveaux professionnels souffraient du poids de ce leadership traditionnel. La Jeunesse étudiante catholique, que l'autoritarisme paternaliste de la hiérarchie fatiguait, mettait au défi le rôle séculier de l'Église. En 1959, après la célèbre attaque portée par les abbés Dion et O'Neil² à la moralité politique de l'Union Nationale et la campagne fructueuse de l'Association des professeurs de l'Université de Montréal contre l'octroi d'une charte universitaire aux Jésuites,³ la fin d'un règne était en vue.

Le premier ministre Paul Sauvé lancera la Révolution tranquille avec son célèbre slogan « Désormais ! ». On accorderait des subventions statutaires aux universités, on créerait une Commission royale d'enquête sur l'hospitalisation gratuite, et on reviserait l'échelle salariale des fonctionnaires.⁴ Autrement dit, les aspirations de la nouvelle classe moyenne, la croissance et le développement des institutions où elle œuvrait, allaient entrer dans les priorités de l'État provincial.⁵

À l'ordre du jour, la réforme : l'expansion rapide de l'éducation, financée par l'État; la professionnalisation du bien-être, la sécularisation des services de santé; l'Église allait se retirer des affaires publiques.

Sortant de l'Âge des Ténèbres, comme on disait, le Québec prenait pied dans l'époque moderne.

1. Pierre E. TRUDEAU, (sous la direction de), *La grève de l'amiante*, Montréal, Éditions de Cité Libre, 1956.

2. Gérard DION et Louis O'NEIL, « Lendemain d'élection », *Ad usum sacerdotum*, II, 9-10, juin-juillet 1956, pp. 198-203.

3. L'Association des professeurs de l'Université de Montréal, *L'Université dit non aux Jésuites*, Montréal, Éditions de l'Homme, 1961.

4. Hubert GUINDON, « Social Unrest, Social Class, and Quebec's Bureaucratic Revolution », *Queen's Quarterly*, LXXI, été 1964, pp. 150-162.

5. *Idem*, p. 159.

6. Marcel RIOUX, *La question du Québec*, Paris, Seghers, 1971, chap. 4.

b) *La formation d'une élite et l'éclipse de la communauté*

Sous le couvert d'une idéologie du rattrapage, Québec mettait de l'ordre dans ses affaires, selon un modèle plus conforme aux caractéristiques structurelles des sociétés industrielles développées.

L'ordre nouveau était l'ordre bureaucratique, impliquant un haut degré d'intégration politique et de centralisation bureaucratique sous l'impulsion de l'État. S'il fallait universaliser l'accès à des services sociaux et éducatifs modernes, s'il fallait en élever la qualité au niveau des normes contemporaines, la tâche en revenait au gouvernement provincial, étant donné la division constitutionnelle du travail dans la structure de l'État canadien. Les gouvernements locaux ne possédaient ni les ressources ni la base territoriale nécessaires pour assurer l'universalité des réformes.⁷ Jusqu'alors, ces services couvraient un territoire local, étaient financés sur place, et organisés sous la gouverne des élites communautaires locales. Une modernisation étatique signifiait la fin de cette intégration locale et territoriale de la vie sociale comme de ses supports institutionnels.

La formation de l'élite fut assumée par l'État, et le rôle des élites allait être, dans une large mesure, de formuler et d'appliquer les politiques étatiques. Du même coup, les loyautés et les engagements perdraient leur dimension territoriale. Face au pouvoir de l'État, s'élèverait celui des corporations et associations professionnelles de l'élite, et des syndicats de travailleurs organisés. Tels sont les fondements structurels du déclin de la communauté dans la société contemporaine. Les élites n'en souffriront pas, puisque leur mode de vie n'en a guère besoin; les pauvres et les inorganisés hériteront, quant à eux, de structures communautaires appauvries et plutôt inefficaces.⁸

c) *La subordination politique des élites institutionnelles*

Avec l'augmentation du financement public, les impératifs bureaucratiques nécessitaient la formalisation des tâches et des gratifications. La planification bureaucratique impliquait la budgétisation à l'avance de la somme des dépenses prévues, aussi bien en matière de capital que de coûts de main-d'œuvre. Dès lors, il fallait que l'État définisse les points de référence de la négociation collective aussi bien que le rythme de la croissance institutionnelle, ce qui restreignait singulièrement les droits de gestion appartenant traditionnellement aux autorités des institutions particulières.

7. Groupe de travail sur l'urbanisation, *L'urbanisation au Québec*, Québec, Éditeur officiel du Québec, 1976, chap. 10.

8. Marc-André LESSARD, *La qualité de vie et les quartiers urbains*, Québec, Éditeur officiel du Québec, 1976, p. 22.

res, qu'il s'agisse des commissions scolaires locales, des administrateurs d'hôpitaux, etc. De plus, la voie était ouverte à l'adoption d'une stratégie syndicale de front commun débouchant éventuellement sur le climat de confrontation entre l'État et le Travail au cours de la décennie 1970. L'impact d'une modernisation sociale axée sur la centralisation politique se fit également sentir sur le modèle traditionnel des institutions refermées sur leurs frontières ethniques,⁹ courant sous l'ancien régime. Cette nouvelle dépendance politique des gestionnaires d'institutions à l'égard de l'État eut pour effet de transformer en particulier l'élite de gestion anglophone en une minorité soumise aux décisions de la majorité, ou mieux, aux définitions majoritaires des règles du jeu. Ce qui avait été une expérience séculaire pour les dirigeants canadiens-français ailleurs au Canada¹⁰ était un fait nouveau pour les anglophones du Québec.

d) *L'asymétrie de la nouvelle classe moyenne au Québec et sa double conséquence*

La concentration quasi totale de la nouvelle classe moyenne québécoise dans les secteurs public et parapublic constitue un de ses traits singuliers.¹¹ On peut expliquer assez facilement son absence frappante dans les grandes entreprises privées. D'abord, les champs public et parapublic pouvaient en absorber toutes les recrues au début des années soixante, période d'intense activité de construction institutionnelle. Le fonctionnarisme, le système d'éducation, les administrations municipales, les établissements de santé, avaient non seulement besoin de professionnels et de spécialistes des sciences sociales, mais s'ouvraient également aux diplômés du M.B.A. et aux ingénieurs. Les sociétés étatiques lancées dans le champ économique offraient un autre débouché.¹² Et puis, il n'était pas nécessaire de *devenir bilingue* pour s'intégrer au secteur public, alors qu'il le fallait dans le privé. Quand on sait que l'échelle des salaires dans le système relevant de l'État supportait la compétition à presque tous les niveaux, il y eut une gravitation bien naturelle par les voies d'accès les moins ardues.

La langue devint une question politique quand les postes de cadre des organisations publiques furent à peu près comblés. C'est dans ce contexte

9. Hubert GUINDON, « Two Cultures : An Essay on Nationalism, Class and Ethnic Tension », dans : R. LEACH, (ed.), *Contemporary Canada*, Toronto, University of Toronto Press, 1958, pp. 56-59.

10. John D. JACKSON, « Institutionalized Conflict : The Franco-Ontarian Case », dans : G. GOLD et M. A. TREMBLAY, (eds.), *Communities and Culture in French-Canada*, Montréal, Holt Rinehart, 1973.

11. GUINDON, *op. cit.*, 1964, p. 160. Voir aussi : Dale POSGATE et Kenneth McROBERTS, *Quebec : Social Change and Political Crisis*, Toronto, McClelland and Stewart, 1976, chap. 7, pp. 131-136.

12. POSGATE et McROBERTS, *op. cit.*, chap. 6, pp. 111-118.

structurel que le problème de la langue au Québec prend son relief sociologique. On comprendra, ainsi, aussi bien le mouvement linguistique chez les francophones que la mobilisation du secteur anglophone et de l'élément immigrant qui en dépend.

Autre conséquence de la même géographie sociale asymétrique : l'aspect « radical » des conflits de travail au Québec.¹³ On a déjà expliqué comment la dissolution des loyautés territoriales des nouvelles classes moyennes faisait des syndicats la seule opposition effective à l'État-employeur. Il faudrait aussi tenir compte de la syndicalisation croissante de l'encadrement dans l'appareil bureaucratique d'État. Dans un tel contexte structurel, les grèves deviennent un événement social total, ébranlant le corps politique tout entier jusqu'à ses racines.

N'y cherchons pas la culture : le tempérament latin n'a rien à y voir. Tout réside plutôt dans l'économie politique du Québec. Cette province est la seule au Canada à posséder une double économie en termes de force de travail, nettement coupée par une frontière linguistique. La survivance ou la mort de l'État fédéral canadien dépendra, en fin de compte, de cette question. Question qu'il n'a, à ce jour, pas même perçue.

II. LA MODERNISATION DU QUÉBEC ET L'ÉTAT FÉDÉRAL

Nous avons brièvement cerné quelques-uns des grands problèmes politiques engendrés au Québec par une modernisation sociale des institutions québécoises sous impulsion étatique. L'analyse peut servir à disséquer les politiques fédérales face aux mêmes changements structurels, ou leur absence. Nous allons considérer, d'un côté, la Politique des langues officielles et, de l'autre, le développement économique du Québec.

A) *La Politique des langues officielles*

a) *Un grand pas dans le mauvais sens*

C'est par la proclamation d'un état de crise au Canada¹⁴ que commence le rapport préliminaire de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme.¹⁵ De profondes fissures, disait-on, séparaient les éléments francophones et anglophones du pays. Ce manifeste alarmiste concluait sur l'urgence d'arrêter une politique fédérale des langues touchant l'État canadien, ses agences, et les compagnies de la Couronne, qui allait

13. Daniel DRACHE, (ed.), *Quebec, Only the Beginning : The Manifestoes of the Common Front*, Toronto, New Press, 1972.

14. Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (C.R.E.B.B.), *Rapport préliminaire*, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1965, chap. 7.

15. *Idem*, Livres I, II, III, IV.

asseoir le consensus nouveau de ces deux « sociétés » vivant sous un même État.

Quelque dix ans plus tard, au cours de l'été 1976, l'échec de la politique fédérale était publiquement consacré par la résistance fructueuse de la Canadian Air-Traffic Controllers (CATCA) et de la Canadian Airline Pilots Association (CALPA), à sa mise en œuvre.¹⁶ C'était, à ma connaissance, la première fois dans l'histoire du Canada qu'un groupe d'intérêt réussissait à dicter à la Couronne la tenue d'un vote libre au parlement sur autre chose qu'une question de conscience.¹⁷ Il est assez significatif que cet événement n'ait pas été perçu comme une menace directe au fondement du parlementarisme britannique. Davantage, quand on constate que tous les partis y ont souscrit. Les obstacles à la démocratie ne viennent pas tous du Québec.

« L'écrasement » aussi spectaculaire d'une politique fédérale demande une explication. Sans l'appui émotionnel des Canadiens de langue anglaise, la CATCA et la CALPA n'auraient pu réussir. Fidèle à son habitude, le premier ministre proclama gravement que l'unité nationale était menacée.¹⁸ Plus terre à terre, d'autres ministres se blâmèrent de n'avoir su « vendre » la politique des langues officielles aux Canadiens anglais.¹⁹ Le moment est peut-être opportun pour examiner le contenu de cette politique lui-même, et de se demander s'il ne serait pas à l'origine des problèmes qu'elle a posés à l'État. Peut-être était-elle vouée à l'échec.

Une critique de la Politique des langues officielles pourrait bien s'articuler à partir d'un rappel du contexte socio-politique où fut instituée la Commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. C'est une série d'éditoriaux d'André Laurendeau dans *Le Devoir*²⁰ qui incita le premier ministre Pearson à la mettre sur pied. D'entrée de jeu, l'éditorialiste avait cité le mémo d'un fonctionnaire fédéral canadien-français, destiné à ses subordonnés canadiens-français : « Puisque tout le monde est bilingue au ministère, tous les rapports doivent être rédigés en anglais. »²¹ Le fonctionnaire n'y voyait pas un acte politique, mais une manière d'améliorer l'efficacité administrative interne. Sur une plus large toile de fond politique, cette note signifiait sinon « *speak white* », du moins « *write white* », et mettait en évidence deux choses : l'unilinguisme de la fonction publique; le fait que les anglophones unilingues pouvaient y entrer, tandis que les Canadiens français devaient parler couramment les deux langues. Cette barrière

16. Vote de grève de la CATCA, 15 juin 1976 : la grève commença le 20 juin 1976 et se termina le 28 juin 1976. (*Canadian News Facts*, 1976.)

17. Otto Lang accepta le « règlement » des Gens de l'air le 28 juin 1976. (*Canadian News Facts*, 1976.)

18. Discours télévisé de P. E. Trudeau, 23 juin 1976. (*Canadian News Facts*, 1976.)

19. *Montreal Star*, 25-28 juin 1976.

20. *Le Devoir*, du 26 août 1961 au 24 juillet 1963; environ quarante-huit éditoriaux en tout.

21. *Le Devoir*, 26 août 1961, page éditoriale.

expliquait la sous-représentation des Canadiens français dans la fonction publique, d'autant plus accusée à mesure que l'on s'élevait dans la hiérarchie bureaucratique.²² Ce qui soulignait l'aliénation que ce genre de mesure induisait chez les francophones du Canada envers l'État fédéral. La Commission B.B. prit sur elle au premier chef de résoudre cette contradiction et entreprit de définir une politique qui saurait augmenter l'usage du français dans la fonction publique fédérale aussi bien que la proportion de Canadiens français en ses rangs à tous les niveaux.²³

Par une autre préoccupation majeure, la Commission empruntait au nationalisme canadien-français des années cinquante. Il s'agissait du traitement des minorités. On voyait le Québec comme un modèle de relations entre majorité et minorité, modèle qui se démarquait nettement de la façon dont les Canadiens français étaient traités partout ailleurs au Canada. Remontant jusqu'à la question des écoles manitobaines et le « Règlement XVII » de l'Ontario, les provinces avaient sévèrement étouffé le statut du français dans leur propre réseau d'écoles publiques. Sous l'ancien régime québécois, quand la plupart des institutions s'intégraient dans des communautés locales et trouvaient auprès de celles-ci financement et ressources administratives, les Québécois de langue anglaise disposaient effectivement de l'autonomie locale et d'un statut juridique reconnu au sein du système d'enseignement public. En conséquence, on donnait le Québec en exemple de saines relations franco-anglaises et la Commission B.B. se donna pour objectif d'exhorter les législatures provinciales à prendre des mesures qui rapprocheraient le statut des Canadiens français hors-Québec de celui des anglophones au Québec, en matière scolaire tout particulièrement.

Deux soucis donc : augmenter la participation et la mobilité ascendante des Canadiens français dans les bureaucraties fédérales et le soutien institutionnel des Canadiens français à l'extérieur du Québec. Tels étaient les grands objectifs de la politique linguistique de la Commission.

La Commission royale, étant donnés ces buts, eut été mal venue de proposer une politique linguistique à base territoriale.²⁴ Ses suggestions, dès lors, étaient vouées à irriter le Canada anglais, tout en s'avérant sans effet dans un Québec français en modernisation. Malheureusement, la science sociale ne devrait pas sous-estimer l'aptitude de l'État à s'engager dans ces deux culs-de-sac.

22. C.R.E.B.B., *op. cit.*, Livre III, chap. 9.

23. *Idem*, Livre III, chap. 9 et 10.

24. *Idem*, Livre I, chap. 4.

b) *De la noblesse des illusions au désastre politique*

Les Commissaires chargés d'enquêter sur le bilinguisme et le biculturalisme étaient tous essentiellement bilingues. Ce qui, en ce cas, a pu assurer une dévotion fondamentale au bilinguisme, et faciliter les communications internes s'avérait, par ailleurs, un phénomène plutôt inédit au niveau national dans les associations professionnelles ou volontaires, les entreprises et même les conférences fédérales-provinciales.

Qu'un sentiment de « noblesse oblige »* anime un groupe distingué de citoyens bilingues réunis pour forger une politique linguistique nationale après avoir proclamé un état de crise de l'unité nationale, cela se conçoit. Ayant personnellement accompli ce « noble » effort, de tels messieurs sont bien autant susceptibles d'oublier que « la noblesse oblige la noblesse »,* non pas le commun des mortels. On ne peut qu'essayer d'imaginer la politique qu'eurent inventée des Commissaires comme le Juge Thorson²⁵ de Colombie-Britannique, le maire Jones²⁶ de Moncton ou Raymond Lemieux²⁷ de la Ligue pour l'intégration scolaire de Saint-Léonard. Le résultat aurait sans doute été plutôt différent, y perdant en noblesse et certainement en illusion.

Bien qu'erroné en fait, si l'on s'en tient à son rapport, l'impact psychologique de la Commission donna au public l'impression qu'un bon Canadien se devait d'être bilingue, impression qui ne fut que davantage renforcée par les recommandations de la Commission visant à faciliter le bilinguisme chez les fonctionnaires fédéraux. Le Canadien unilingue dut se rabattre sur des positions défensives qu'il avait bien raison de détester.

Qu'importe l'élévation de ses idéaux, l'héritage de la Politique des langues officielles est un désastre politique qui s'étale aux yeux de tous.

1. Elle n'a pas réussi à augmenter de façon significative la proportion de francophones dans la bureaucratie fédérale (fonction publique et compagnies de la Couronne),²⁸ mais elle a réussi à nourrir la rengaine du *French power*, cri de ralliement des groupes menacés par son application.

2. Elle n'est pas arrivée à stopper l'assimilation accélérée des franco-canadiens hors-Québec, pas plus qu'elle n'augmentera les chances de survie des communautés francophones à l'extérieur du périmètre Sudbury-Moncton.

* En français dans le texte.

25. Jos. T. THORSON, juriste de la Colombie-Britannique et auteur de *Wanted : A Single Canada*, Toronto, McClelland and Stewart, 1973.

26. Léonard C. Jones, ancien maire de Moncton, N.B., présentement député fédéral de Moncton (Ind.), élu malgré le rejet de Stanfield du parti conservateur.

27. Raymond Lemieux, chef du groupe des francophones dans le débat scolaire de Saint-Léonard.

28. POSGATE et McROBERTS, *op. cit.*, pp. 141-142.

3. Elle empêche plutôt qu'elle n'accommode les changements qui découlent de la modernisation sociale des *Québécois**.

4. Elle plonge les immigrants québécois dans l'ambiguïté et l'entreprise québécoise dans l'incertitude.

La liste est brève mais l'accusation lourde; expliquons-nous.

1. *La politique linguistique et l'avancement des Canadiens français au fédéral*

Bien que la promotion de Canadiens français à des postes supérieurs fut un des premiers objectifs de la Commission royale, ses politiques n'ont pas réussi, en dix ans, à produire des résultats substantiels. Le nombre de francophones à ces niveaux est passé de 13% en 1966 à 14.4% en 1971.²⁹ Qui plus est, dans cette augmentation on sait que les Québécois restent largement sous-représentés. À ce rythme, il faudrait cinquante ans pour que le nombre de Canadiens français occupant des fonctions supérieures rejoigne la distribution statistique des Canadiens de langue française dans la population totale.³⁰ De plus, l'insignifiance politique de cette augmentation pour le Québec s'affirme d'autant plus clairement qu'elle repose majoritairement sur le recrutement de Canadiens français déjà bilingues issus des autres provinces. Quant à l'échec des programmes d'immersion en vue d'améliorer la compétence des fonctionnaires anglophones dans le maniement du français, le Commissaire aux langues officielles le concède dans un de ses rapports.³¹

Bref, pas beaucoup plus de Canadiens français atteignent des postes exécutifs et peu de fonctionnaires anglophones deviennent bilingues. Accroché à ses rêves, Keith Spicer n'en remet pas pour autant en question la validité de toute la politique linguistique nationale et recommande de réorienter les ressources vers l'enseignement du français aux enfants d'âge scolaire. Les mythes ont la vie dure, surtout s'ils sont pleins de noblesse.³²

Ceci dit, on se demande bien d'où peut venir la plainte du *French power* qui soutient le ressac anti-français généré au Canada anglais par la Politique des langues officielles et qui culmine avec les grèves de la CATCA et de la CALPA.

À mon avis, ce contre-coup remonte à l'un des principes de la Commission B.B. qui fut incorporé dans la Loi des langues officielles. Ce

* En français partout dans le texte.

29. *Idem*, p. 141.

30. *Idem*, p. 142.

31. Commissaire aux langues officielles, *Rapport annuel de 1975*, 31 mars 1976. (*Canadian News Facts*, 1976.)

32. *Ibid.*

principe, que l'on pourrait appeler celui du 10%, spécifie que dès qu'une minorité anglaise ou française atteint une taille suffisante (environ 10%), les services gouvernementaux devraient être disponibles dans la langue de cette minorité.³³ L'application de ce principe a systématiquement conduit à des tensions ethniques. En voici quelques exemples.

Le premier a trait aux décisions du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC). Entre autres, cette décision fort mal reçue décrétant la transformation en antenne française de la station torontoise de la CBC, en l'occurrence populaire et jouissant d'une loyale cote d'écoute (fait inédit pour la CBC). Le grand Toronto compte trois millions d'habitants dont moins de 100 000 Canadiens français qui, de plus, sont à peu près tous parfaitement bilingues. Dans ces circonstances, il va de soi qu'il n'existe pas de marché privé pour une station radiophonique d'expression française. Que malgré tout l'État puisse forcer un poste anglais à devenir français ne peut que soutenir localement le phantasme du *French power*.

Quand le CRTC se mit en frais d'appliquer la même politique en Colombie-Britannique, elle fit face à la même levée de boucliers.

Réciproquement, en s'inspirant toujours du même principe, on s'avisa de concéder un permis d'exploitation d'un poste anglais de radio et de télévision par câble, au cœur de la région du Saguenay-Lac Saint-Jean. Les gens de l'endroit ont réagi comme on peut s'y attendre. Bien que le « pouvoir anglais » soit un slogan un peu moins neuf et corresponde beaucoup plus intimement à la réalité, le geste du CRTC fut perçu comme un exemple de ce pouvoir et comme un pas fédéral de plus en vue de l'assimilation des Québécois.

Dans chacun de ces cas, la politique de l'État n'a d'autres conséquences concrètes que de miner le consensus national qu'elle cherche à créer.

Enfin, quand le Commissaire aux langues officielles décida au nom du même principe de décréter le Québec entier district bilingue,³⁴ le projet engendra une opposition si spontanée, si répandue, qu'il fut discrètement mis sur les tablettes.

Le moins qu'on puisse dire, c'est que la politique linguistique de l'État fédéral tire le pire des ethnies canadiennes. Il est clair qu'aux horizons sociaux de la communauté locale, elle n'a guère de bon sens. Tombant des hautes sphères de l'idéal, son application au niveau communautaire trahit l'arrogance bureaucratique d'un État contre lequel la population locale se trouve impuissante. Devrait-on dès lors se surprendre que les communautés

33. C.R.E.B.B., *op. cit.*, Livre I, « Recommandations ».

34. *Montreal Star*, 10 avril 1973.

locales se plaignent amèrement qu'on leur « pousse le français dans la gorge » et qu'elles y associent une ferme croyance au mythe d'un *French power* solidement implanté au cœur de l'État fédéral ?

Le ressentiment local resterait acceptable si seulement les objectifs de l'État étaient atteints. Dut-il s'avérer temporaire tandis que la visée à long terme d'unité nationale parvienne à s'accomplir, les historiens du futur y trouveraient sans doute un exemple de sagesse gouvernementale. Malheureusement, il est de plus en plus évident que l'objectif principal d'un Canada bilingue et biculturel *a mari usque ad mare*, assurant la survie des communautés françaises hors-Québec, est une illusion. En quel cas, l'obstination se transforme évidemment en étourderie politique.

2. *La viabilité des communautés francophones à l'extérieur du Québec*

Émergeant pour répondre aux critiques adressées au système politique canadien par le nationalisme québécois des années cinquante, (fondées en partie sur le contraste entre le traitement des minorités linguistiques anglaises au Québec et françaises hors-Québec), la C.R.E.B.B., après avoir étudié cette différence, s'est donné comme objectif non seulement de corriger les inégalités historiques, mais de voir à ce que le Canada devienne bilingue d'un océan à l'autre. Du revers de la main, toute considération sérieuse d'une territorialisation de la politique linguistique fut donc rejetée.³⁵ On choisit plutôt de faire appel aux niveaux de juridiction appropriés (en gros, les provinces) pour qu'ils encouragent ce qu'on appelle le « bilinguisme institutionnel », dont les principes fondamentaux ont été soulignés plus haut. L'histoire et les conséquences des efforts du gouvernement fédéral en ce sens viennent d'être mentionnées.

Si on pouvait démontrer que le « bilinguisme institutionnel » à la grandeur du pays ne peut garantir la survie des francophones hors-Québec, la portée toute entière de la Politique des langues officielles deviendrait fort douteuse.

B) *Le bilinguisme institutionnel, l'idéalisme administratif et la sociologie du langage*

Même avec dix ans de recul, l'intelligence moyenne ne se surprend pas moins que la Commission B.B. soit parvenue à élaborer toute une kyrielle de politiques linguistiques pressantes sans avoir étudié la sociologie du langage. En quelques mots, celle-ci suppose une étude des interactions linguis-

35. C.R.E.B.B., *op. cit.*, Livre I, chap. 4.

tiques en diverses situations sociales, aux niveaux de la communauté, de l'espace, des associations volontaires, des institutions, etc. Qui devient bilingue, quand et pourquoi ? Une fois bilingue, comment le reste-t-on ? Sous quelles conditions le langage en vient-il à polariser les conflits sociaux ? Comment se résolvent les conflits linguistiques dans une situation d'inégalité démographique ? Quand et pourquoi les conflits de langue gagnent-ils une portée sociale élargie et engendrent-ils des mouvements et contre-mouvements linguistiques ? Comment expliquer le déplacement des frontières linguistiques et quelles en sont les conséquences sur les institutions locales ?

Ces questions étant absentes des recherches commanditées par la Commission B.B. et de ses délibérations, on peut se demander quelles furent les hypothèses en matière de sociologie du langage qui soutinrent les recommandations spécifiques qu'elle parvint, malgré tout, à formuler. Ces pré-requis s'inspirent justement de ce que j'appellerai « l'idéalisme administratif ».

On connaît l'obséquiosité normative et régulatrice des bureaucraties. À en croire Weber — et rien ne nous en dispense — un des caractères fondamentaux de la rationalité bureaucratique est de restreindre la marge discrétionnaire des petits et des hauts fonctionnaires, dans l'application d'un registre de règles formelles, évitant par là les dangers du particularisme et de l'arbitraire dans le fonctionnement des organisations.

L'application plus ou moins conforme de l'idéal-type relève de considérations empiriques, mais la conviction que les bureaucraties sont capables d'atteindre des buts et de les traduire en pratiques sociales n'est guère remise en question. Le fait que l'immense majorité des professionnels de la classe moyenne poursuivent leur carrière dans les cadres bureaucratiques de l'État et des grandes entreprises n'est pas sans renforcer évidemment une telle foi; l'efficacité de la bureaucratie s'y manifeste quotidiennement : son aptitude à mobiliser des ressources humaines et financières, à contourner les obstacles, à ériger des alliances et des liens avec d'autres bureaucraties dans tous les domaines de la vie institutionnelle. Les sentiments d'insignifiance, d'impuissance et d'aliénation qui parfois en découlent, confirment cette accablante conviction plutôt que de l'ébranler. Seules les périodes de crise, en cas d'effondrement, suggèrent les bornes du pouvoir bureaucratique. Même alors, ce n'est pas tant la chute d'une bureaucratie que la crainte d'assister à l'écroulement du « monde » qui domine.

De fait, le « monde » reste, au regard bureaucratique, une « inconnue ». Il devient « connu », et du même coup disponible à une intervention rationnelle, dès lors seulement qu'il recoupe l'univers bureaucratique, à travers les instruments utilisés pour le mesurer.

« L'enquête » est l'instrument parfait qui permet aux bureaucraties de « percer » l'inconnue et de se l'amadouer. C'est un outil plutôt grossier car il peut forcer un informateur à définir le monde dans les termes de l'enquête, plutôt qu'à partir de ses propres perceptions. Inapte à sonder les nuances du sens et de la vie, il convient parfaitement à la cueillette de données brutes aux fins de la planification bureaucratique. La vie et la société sont d'une toute autre subtilité, Dieu merci. Et la sociologie du langage est un domaine où son rendement est négligeable.

Quinconque connaît la technique réalisera assez clairement que la Commission B.B. a fondé son appréhension de la réalité sociale sur des enquêtes. D'où cet idéalisme administratif réfléchi dans le bilinguisme institutionnel de sa politique linguistique. Nous savons déjà que sa politique d'ouverture de la fonction publique fédérale aux francophones n'a pas fonctionné. Que penser, par ailleurs, de son hypothèse voulant qu'un élargissement des soutiens institutionnels apportés à la vie francophone hors-Québec allait à la fois réparer des torts historiques et confirmer le caractère « bilingue » du pays ? Cet exposé prétend qu'elle n'était pas fondée.

La survivance des communautés francophones jusqu'à ces derniers temps est, en soi, assez remarquable. Les processus qui l'ont rendue possible s'affirment d'autant plus nettement maintenant qu'ils sont en train de s'écrouler.

Les conditions qui ont permis la survie, voire même la croissance, des communautés francophones à l'extérieur du Québec précèdent le mouvement massif d'urbanisation et d'industrialisation qui a restructuré l'économie politique du Canada.³⁶ Elles sont parvenues à se développer grâce et dans un monde rural d'agriculture domestique, frisant parfois l'économie autarcique. L'Église constituait le pôle institutionnel de la vie sociale, autour duquel s'organisaient de petites associations volontaires et des écoles élémentaires. Étaient bilingues ceux qui traitaient avec le monde « extérieur », tandis qu'on vivait en français à l'intérieur même de la communauté. La natalité étant élevée à l'époque, les excédents démographiques québécois avaient besoin d'exutoires.

Le secteur primaire de l'économie offre le milieu le plus favorable en ce sens. Qu'il s'agisse des mines, des chantiers ou de la pêche, les communautés trouvaient auprès des industries extractives à haute intensité de main-d'œuvre un point d'appui similaire. Les débordements démographiques du Québec engendrèrent ce que Joy a appelé l'axe Soo-Moncton.³⁷

36. Cette partie s'appuie dans une large mesure sur le travail trop peu connu de Richard J. Joy, *Languages in Conflict*, Toronto, McClelland and Stewart, 1972. (The Carleton Library, 61.)

37. Sault-Sainte-Marie — Moncton (N.D.T.).

Les jours de l'agriculture marginale comme ceux des industries primaires à haute intensité de main-d'œuvre sont désormais comptés. À mesure que se comprime leur part relative de l'économie, la base qu'elles fournissaient à certaines communautés se dérobe. La croissance de la productivité agricole augmente les besoins en capital, et non en main-d'œuvre. Les innovations technologiques ont le même effet dans le secteur de l'extraction. En d'autres mots, le développement économique voue ces communautés à la stagnation. Leur survie dépendait paradoxalement du sous-développement. Si on pouvait vivre ses jours entiers en français à Saint-Isidore de Prescott, comme plusieurs l'ont fait, on ne peut en dire autant de Cornwall.

Les conséquences de l'inévitable urbanisation des jeunes générations canadiennes-françaises de l'extérieur du Québec se manifestaient déjà clairement au moment des délibérations de la Commission B.B. Dans son livre *Languages in Conflict*, Richard Joy en a tracé un fidèle portrait, démontrant qu'en dehors de la ligne Moncton-Sault Sainte-Marie, l'assimilation était à l'ordre du jour.

TABLEAU 1

Nombre de personnes de langue maternelle française et d'origine ethnique française dans les quatre provinces de l'Ouest, par groupe d'âges, recensement de 1961.

GRUPE D'ÂGES	ORIGINE ETHNIQUE FRANÇAISE	LANGUE MATERNELLE FRANÇAISE	PERTE APPARENTE
45-54	25 639	19 125	.25
35-44	35 227	24 533	.30
25-34	40 767	26 617	.35
15-24	45 159	24 579	.46
5-14	68 993	27 656	.60
0- 4	43 060	14 412	.67

SOURCE : Richard J. Joy, *Languages in Conflict*, Toronto, McClelland and Stewart, 1972, p. 39.

Qui plus est, Joy lui-même en avait éloquemment fait l'inventaire :

« À l'exception de quelques petites enclaves, dont celle par exemple des environs de Saint-Boniface, où la population canadienne-française s'est avérée suffisamment importante pour permettre le maintien du français à l'école et, surtout, pour minimiser le mélange des groupes sociaux et l'incidence des mariages entre gens de langue différente, la jeune génération à l'extérieur du circuit Soo-Moncton a abandonné le français. Il se pourrait bien que l'urbanisation croissante et la mobilité supérieure des adolescents se conjuguent pour détruire en l'espace d'une génération, les quelques enclaves qui résistent encore.

« Naturellement, on trouve dans les deux groupes linguistiques des gens sincères qui prétendent que des écoles et une télévision de langue française d'un bout à l'autre du pays

garantiraient la survie des minorités francophones existantes. Ce point de vue semble négliger les données socio-économiques de l'assimilation...

« Si les jeunes ne reçoivent pas l'enseignement en français, les minorités vont s'effacer graduellement par assimilation; si des écoles françaises sont disponibles, il est toujours probable que leurs diplômés émigrent au Québec quand viendra le moment de quitter la maison pour trouver du travail. D'une manière ou de l'autre, le résultat est le même : le groupe vieillissant de « parlant français » en dehors de la zone Soo-Moncton n'aura pas de relève. »³⁸

Voilà, en un mot, la signification du profond idéalisme administratif de la C.R.E.B.B.

Dans un contexte urbain, les Canadiens français en dehors du Québec avaient affaire à un monde anglais : dans l'univers du marché, celui des institutions étatiques, du tribunal jusqu'à la municipalité, celui de l'éducation supérieure, aussi bien que dans l'aménagement de l'espace public, il fallait parler anglais couramment. La seule concession de la Commission B.B. à la sociologie du langage réside dans l'évocation passagère du fait que les commissaires étaient conscients qu'on devenait bilingue par obligation.³⁹ Le mot lâché, on changea de sujet pour poursuivre l'analyse dans la veine du formalisme bureaucratique.

Le bilinguisme et la sociologie du langage

L'individu devient bilingue pour échapper à un dilemme, pour résoudre adéquatement une contradiction : entre les forces qui poussent à l'apprentissage d'une langue et celles qui tendent à la conservation d'une autre, il vaut mieux concevoir ces pressions comme des « frontières » plutôt que comme de simples lignes de démarcation, puisqu'en réalité elles représentent des univers différents. Les frontières linguistiques sont naturellement des frontières de groupes qui délimitent les relations entre les groupes. Dans cette perspective, le bilinguisme s'apparente à un passeport social permettant de franchir les frontières. Le parfait bilingue peut s'inscrire dans les deux univers, dans les deux groupes, dans les institutions des deux langues, sans avouer clairement son identité. Celle-ci peut, au besoin, rester dans l'ombre. Auprès des étrangers et dans les lieux publics, le parfait bilingue peut parvenir à revendiquer l'une ou l'autre identité.

Si le bilinguisme est un sauf-conduit social enjambant les frontières linguistiques, il indique non pas la disparition mais le maintien de ces frontières. De plus, leur délimitation précise requiert une ferme application des normes linguistiques présidant à l'interaction sociale.

38. Joy, *op. cit.*, p. 43.

39. C.R.E.B.B., *op. cit.*, Livre I, chap. 1.

Ce n'est pas toujours le cas. Derrière l'abandon progressif d'une langue ethnique, l'histoire des immigrants trahit l'écroulement d'une frontière. Les grands-mères, par exemple, ne seront à l'aise que dans leur seule langue ethnique, tandis que leurs petits-enfants ne maîtriseront que la langue seconde. En ce cas, le bilinguisme peut indiquer que la grand-mère s'attend encore à ce que ses petits-enfants comprennent sa langue, même s'ils ne peuvent la parler. Et, à l'opposé, il se peut que les petits-enfants attendent de leur grand-mère qu'elle comprenne l'anglais bien qu'elle n'arrive pas encore à le parler couramment. Le décès de la grand-mère peut alors signifier la disparition de la seule personne appliquant, en fait, une norme linguistique dans les relations de parenté, et l'écroulement final de la barrière linguistique.

Dans le cas des franco-canadiens hors-Québec à l'époque de l'ancien isolement rural, la force des structures de groupe et des institutions communautaires, alliée au réseau de parenté et à la paroisse catholique, suffisaient largement à faire contre-poids aux pressions de l'État et de l'économie. Seuls devenaient parfaitement bilingues ceux qui étaient de par leur occupation en contact avec ces régions institutionnelles. Or, cette condition devient celle de tous les franco-canadiens vivant en milieu urbain. Pour s'en tirer adéquatement, il faut devenir parfaitement bilingue.

Alors se pose une question cruciale : sous ces conditions, les frontières qui entretiennent la vitalité du français peuvent-elles résister ? La réponse est non. L'étiollement des liens de parenté, l'atténuation de la portée sociale et du pouvoir moral de l'Église, la professionnalisation des services sociaux et de l'éducation, la substitution des bureaucraties étatiques aux élites communautaires, autant de facteurs qui trahissent le dépérissement des institutions traditionnelles qui supportaient l'usage courant de la langue française. Dans un contexte minoritaire, ni la télévision ou les postes de radio, ni les écoles bilingues ne sauront endiguer de telles forces sociales.

Devenus bilingues, les Canadiens français hors-Québec sont confrontés à toute une nouvelle série de décisions. Doivent-ils parler français entre eux ? Quand et à qui ? En fin de compte, quand tout le monde parle couramment l'anglais, la patrouille des frontières de la francophonie perd ses fondements sociaux; ceux qui s'y adonnent passeront probablement pour chauvins s'ils sont jeunes, et pour vieux jeu s'ils ne le sont pas. En conséquence, la maîtrise du français diminue graduellement en raison d'un usage peu fréquent. C'est que les douaniers des frontières linguistiques ne sont ni les policiers ni les bureaucrates, mais les unilingues. Normalement, les unilingues ne jouent pas d'abord leur rôle pour des raisons politiques. Les normes linguistiques relèvent des traditions sociales et territoriales et sont respectées parce que, comme toute tradition, elles constituent ce qui est « correct », sont acceptées sans discussion, transmises de génération en génération, et soutenues par les

pressions sociales. Celui qui prétend y échapper ne peut être qu'un nouveau venu à socialiser ou un faiseur de trouble à ostraciser.

Si ces quelques remarques en sociologie du langage sont le moins valables, on concevra en quoi le « bilinguisme institutionnel » de la Politique des langues officielles constitue bien une illusion résultant de ce que j'ai appelé « l'idéalisme administratif ».

C) *L'insignifiance politique de la politique fédérale de bilinguisme dans le Québec contemporain*

En plus d'avoir raté ses objectifs, la Politique des langues officielles s'est avérée être une source d'irritation politique dans le reste du Canada et, comme je vais maintenant le dire, politiquement rétrograde et insignifiante dans un Québec modernisé.

La modernisation de la société québécoise est venue de l'État provincial, mouvement qui porta les nouvelles classes moyennes au rang d'élites. Pendant la majeure partie de la décennie, les institutions publiques et parapubliques parvinrent à en absorber les membres, mais à présent il y a plafonnement. Pour éviter que ces nouvelles élites ne deviennent des élites bloquées, d'autres débouchés doivent être trouvés. Dans toutes les provinces à l'exception du Québec, comme dans l'ensemble des États de tradition libérale et démocratique, la porte de sortie normale sont les emplois de cols blancs dans la grande entreprise privée. Et c'est à ce blocage qu'on doit l'entrée de la langue sur l'arène politique.

Inutile de revenir sur la traditionnelle division ethnique du travail au Québec. Il suffira de rappeler qu'historiquement les Québécois de naissance ont fourni la main-d'œuvre non qualifiée et semi-qualifiée du secteur industriel. Les niveaux supérieurs et intermédiaires de l'administration privée étaient et sont restés, particulièrement dans les grandes compagnies, une chasse-gardée anglophone.

On a maintes fois remarqué et différemment expliqué cette absence des Canadiens français. Durant les années cinquante, l'explication courante suivait grossièrement les lignes suivantes. Le système d'éducation du Québec n'était pas adapté à une société industrielle.⁴⁰ Contrôlé par l'Église, il convenait à la formation d'une élite à l'image de celle des sociétés pré-industrielles : notaires, avocats, médecins et prêtres. Par ailleurs, les entrepreneurs canadiens-français s'avéraient à l'examen souscrire mollement à la rationalité économique et se laissaient tenter par des valeurs secondaires, comme celle de la parenté, de sorte que leurs entreprises se tiraient mal de la

40. *Idem*, Livre III, chap. 5. Voir aussi : John PORTER, *The Vertical Mosaic*, Toronto, University of Toronto Press, 1965, pp. 95-97.

compétition et ne grossissaient pas.⁴¹ Quant aux compagnies nationales, finalement, on faisait remarquer que la mobilité ascendante y exigeait généralement une mobilité géographique et que les « enracinements culturels » des Canadiens français nuisaient à leur carrière. Comme ils refusaient les postes ouverts ailleurs au Canada, on les oubliait quand il était question d'avancement. Pour couronner ces diverses interprétations, on évoquait la thèse weberienne des écarts entre les systèmes de valeurs protestant et catholique comme ultime explication, brumeuse mais résistante, des différences de statut socio-économique.⁴²

Ainsi, tenait-on compte essentiellement du sous-développement économique en termes de « faiblesses » inscrites dans la culture, les valeurs, les institutions et le leadership traditionnel des sous-développés. Fort courante dans les milieux académiques, les corridors de l'État et l'univers des compagnies, cette conception du sous-développement ne manquait pas d'être soulageante certes, mais n'en a pas moins l'air pharisaïque vingt ans plus tard.

Le paradoxe voulut que les Canadiens français eux-mêmes partagent cette croyance et entreprennent d'agir en conséquence, ce qui ébranla singulièrement la crédibilité des pharisiens du développement économique. Comme on l'a vu, l'abandon de la « foi » n'entraîne, chez nos élites ou auprès des classes laborieuses urbaines, aucun opprobre social ou politique.

Autrement dit, et dans une perspective historique, si on pouvait décemment invoquer en guise d'explication, durant les années trente, quarante ou cinquante, les défauts du système d'éducation, la rengaine devient plus que douteuse avec les années soixante et soixante-dix.

On peut également questionner l'interprétation voulant que les Canadiens français aient subordonné la rationalité économique à d'autres valeurs culturelles. Qu'on s'en alarme ou non, il n'en est pas moins de plus en plus évident que la croissance économique des entreprises ne suit pas une ligne selon laquelle les petites compagnies deviendraient grandes mais fonctionne plutôt par intégration des petites aux grandes compagnies, surtout américaines.⁴³ En d'autres mots, les firmes canadiennes-anglaises du secteur manufacturier, malgré leur protestantisme et leur supposée rationalité, n'en ont pas moins réussi à grandir qu'en s'intégrant ou en étant absorbées par les entreprises continentales dominantes.

Finalement, même si le nombre de Québécois « convenablement instruits » a progressé à pas de géant, tandis qu'ils laissaient gentiment tomber leur catholicisme du même trait, leur présence dans le monde des grandes

41. Norman W. TAYLOR, « L'industriel canadien-français et son milieu », *Recherches sociographiques*, III, 2, avril-juin 1961, pp. 123-150.

42. PORTER, *op. cit.*, pp. 287-290.

43. Wallace CLEMENT, *The Canadian Corporate Elite*, Toronto, McClelland and Stewart, 1975, chap. 3, pp. 92-93.

compagnies montréalaises n'a pas substantiellement changé. Il ne reste qu'une seule autre voie d'explication : le simple fait qu'ils soient français, conçu non pas en termes ethnique ou raciste, mais comme désavantage technique. Cette barrière linguistique suffirait à expliquer leur faible taux de pénétration aussi bien que leur faible mobilité une fois entrés. Nathan Keyfitz a déjà montré comment cette barrière constitue non seulement un handicap aux performances des Canadiens français, mais embrouille aussi l'aptitude du *management* anglophone à découvrir et à faire avancer les hommes de talent.⁴⁴

La langue servirait donc pour départager l'affectation des gens à un milieu de travail anglais ou français. Les institutions qui relèvent de l'État provincial échouent en partage au francophone tandis que les Anglais conservent le milieu des affaires. L'après-guerre prêta lieu à une expansion de la bureaucratie dans les deux sphères d'activité. Les élites francophones qui sortirent du secteur public devaient leur ascension à l'État provincial et non à l'État fédéral. En fait, le bilan des compagnies fédérales au Québec même n'est guère plus reluisant que celui des compagnies privées. Dans un cas comme dans l'autre, le bilinguisme intégral est un pré-requis à l'avancement, sinon à la simple embauche. Dans le contexte d'un Québec en rapide modernisation, la politique linguistique d'Ottawa ne portait pas seulement à faux, elle était réactionnaire. Elle conduisait, cela est aveuglant, à une aliénation progressive des élites québécoises qui aboutit sur la scène électorale le 15 novembre 1976. Le 16, un *establishment* fédéral ébranlé se disait convaincu que les Québécois ne voulaient pas l'indépendance mais un bon gouvernement. Sans doute; mais de Québec ou d'Ottawa ?

L'inertie du fédéral, comme le mal-à-propos de ses interventions, remontent, me semble-t-il, aux impulsions fondamentales de la Politique des langues officielles. Le cadre de référence de la C.R.E.B.B. lui dissimulait les changements structurels requis pour faire des Québécois d'authentiques partenaires dans l'économie politique canadienne. Ces changements eurent supposé que l'on s'occupe d'abord de la majorité francophone du Québec plutôt que des minorités francophones hors-Québec, deuxièmement, que l'on modifie les règles du jeu linguistiques dans l'entreprise au Québec plutôt que d'imposer, administrativement et contre toute raison économique, des stations de télévision et de radio françaises en Colombie-Britannique. Au lieu de tenter d'étayer les frontières linguistiques fléchissantes soutenant les communautés francophones des autres provinces, il eut fallu au premier chef détruire les barrières linguistiques inacceptables bloquant l'accès des élites québécoises croissantes aux compagnies de la Couronne fédérale, comme au milieu québécois des affaires. Prophétique lorsqu'elle proclamait l'imminence d'une crise de la légitimité de l'État fédéral, la Commission sut mal le conseiller dès

44. Nathan KEYFITZ, « Canadians and Canadiens », *Queen's Quarterly*, LXX, Hiver 1963, pp. 171-174.

qu'elle refusa cavalièrement d'envisager sérieusement l'érection d'un Canada bilingue sur des bases territoriales.

Il faut ici reprendre l'histoire de la Commission Laurendeau-Dunton. Quand, profondément engagée dans ses travaux, elle fut confrontée au fait explosif qu'au Québec le revenu personnel du groupe francophone ne dépassait que celui des autochtones et des Italiens, et traînait derrière celui de tous les autres groupes ethniques, elle n'en réorienta pas pour autant ses objectifs principaux.⁴⁵ Plutôt, elle se contenta d'adresser des vœux pieux aux entreprises privées du Québec et de recommander au Fédéral de créer des unités francophones au sein de ses administrations.⁴⁶

Ses raisons pour rejeter une définition territoriale du bilinguisme au Canada sont particulièrement ridicules. En un mot, la C.R.E.B.B. voudrait nous faire croire que les Nord-Américains que nous sommes possèdent la remarquable faculté culturelle d'une très grande mobilité géographique, contrairement aux Européens. Ce trait particulier évacuait la possibilité de considérer sérieusement le critère de la territorialité pour y asseoir le bilinguisme. Si cela dépendait de la culture plutôt que de variables économiques, comment expliquer que les gens des provinces atlantiques gravitaient vers l'Ontario plutôt que le contraire ? Serait-ce que la mobilité est un trait plus aigu de la culture des Maritimes que de celle des Ontariens ?

Au mieux, la Commission souscrivait naïvement à la théorie pharisaïque du sous-développement : les défauts du système d'éducation, le caractère archaïque des institutions du Canada français, le manque d'entrepreneurship, etc. Grâce aux progrès de la Révolution tranquille, la modernisation du Québec allait engendrer automatiquement le développement, ce qui éliminerait les disparités économiques. Au pire, elle s'imaginait que la crise pressante de l'unité nationale, qu'elle avait elle-même annoncée, pouvait être résolue sans intervention chirurgicale majeure sur l'économie politique canadienne. On rabattait la pressante crise politique aux dimensions psychologiques d'une frustration politique qu'une dose supérieure de bilinguisme chez les fonctionnaires fédéraux saurait guérir.

D) *Les immigrants et les milieux d'affaires au Québec*

En rejetant le critère territorial, la Commission B.B. ne pouvait pas logiquement annoncer que la politique linguistique fédérale viserait à faire du Québec une société fonctionnellement française, à l'inclusion de la langue du travail.

45. C.R.E.B.B., *op. cit.*, Livre III.

46. C.R.E.B.B., *op. cit.*, Livre III, « Recommandations ».

a) *Les milieux d'affaires*

Doit-on reprocher aux compagnies multinationales de ne pas appliquer ce qui ne fait pas partie des politiques officielles du Canada ? Par ailleurs, quelles que fussent les contradictions objectives du capitalisme multinational, l'usage efficace de diverses langues n'en fait pas partie. Les grandes compagnies ont trop besoin de la tolérance des États souverains pour ne pas respecter une politique officielle, surtout si on prétend que l'unité politique de l'État en dépend et, à plus forte raison encore, si elle ne nuit pas à leurs intérêts d'affaires.

En ce qui nous concerne, les multinationales américaines ont simplement suivi la coutume historique instaurée par le capital anglo-canadien et britannique bien avant l'entrée massive des Américains sur la scène des affaires au Canada. La proportion d'habitants d'origine britannique n'a pas cessé de baisser depuis plus d'un siècle au Québec.⁴⁷ Si le noyau anglophone du Grand Montréal a pu se maintenir, c'est par l'absorption et l'intégration des immigrants.⁴⁸ Le milieu de travail et l'existence d'institutions autonomes financées et gérées sur une base locale ont servi de levier à cette intégration. J'ai ailleurs décrit ce modèle d'institutions satisfaites de leur ségrégation mutuelle⁴⁹ qui inspira chez McLennan le concept poétique des deux solitudes. Il y avait, sous les deux solitudes, un accord tacite entre deux élites : les marchands anglais de Montréal et le clergé catholique du Québec. Chacun y trouvait son dû. Les premiers évitaient la menace à leur hégémonie politique qui avait fait surface lors des troubles de 1837;⁵⁰ les autres confirmaient une domination socio-politique séculaire sur le troupeau de leurs fidèles. La Confédération viendra ratifier politiquement cette entente. Conçu pour favoriser le capitalisme industriel d'une mer à l'autre, l'État fédéral obtiendra la compétence exclusive dans les domaines essentiels à cette entreprise, qui nécessite la libre circulation du capital, de la main-d'œuvre et des produits. Dans ce but, le gouvernement fédéral se voyait confier la juridiction sur l'argent et les banques, la défense, les transports, etc. : éléments fondamentaux de la « dimension nationale ». Aux provinces, les affaires « locales » : l'éducation, les affaires sociales, etc. Dans l'économie du 19^e siècle, ces zones n'importaient guère et restaient sous-développées. De plus, dans la réalité sociale québécoise, elles relevaient sans conteste de l'Église, qui pouvait à l'aise prendre soin du troupeau des fidèles et s'assurer de son attachement au français et au catholicisme.

47. JOY, *op. cit.*, chap. 15 à 17, pp. 91-109.

48. *Idem*, Tableau 21, p. 48, et Tableau 26, p. 59.

49. GUINDON, *op. cit.*, 1964, p. 161.

50. Stanley RYERSON, *Unequal Union*, Toronto, Progress Books, 1968, chap. 19, pp. 358-361.

L'hégémonie économique de la classe marchande anglaise au Québec avait été politiquement entretenue depuis la Conquête. Le « gouvernement responsable » des Patriotes de 1837 constituait une menace politique. Durham avait correctement observé « deux nations en lutte au sein du même État ». La Confédération constituait une solution acceptable à toutes les parties en cause. En instituant le gouvernement « responsable », maintenant que les Anglais étaient majoritaires, en situant au centre les juridictions politiques exigées par le capitalisme industriel, elles garantissaient deux choses aux marchands anglais du Québec : 1. qu'ils ne seraient plus menacés par les institutions politiques locales; 2. qu'ils pourraient participer pleinement au développement du capitalisme et conserver leur suprématie économique au Québec.

L'Église, quant à elle, voyait ratifier légalement son pouvoir socio-politique puisqu'on confiait justement aux provinces les services sociaux et d'éducation qui étaient organisés, financés et gérés sur une base communautaire. Dans ce cadre, on aura compris que les uns et les autres avaient besoin d'un État provincial « faible ». Enfin, pour assurer l'autonomie institutionnelle des Anglais du Québec, l'éducation protestante devint un droit constitutionnel consacré par la Confédération.

Tel est donc, en un mot, le contrat social qui sous-tendait la Confédération canadienne de 1867. Il tiendra jusqu'aux années soixante, jusqu'à ce que la « modernisation du Québec » détruise son efficacité. Ce mouvement coïncide avec la disparition du pouvoir social et politique d'une des parties à l'entente, la hiérarchie catholique du Québec.

Le contrat social de la Confédération servit aussi de base à la division institutionnelle du travail au Québec. Le surplus démographique de catholiques francophones fournirait la main-d'œuvre plus ou moins qualifiée du capitalisme industriel. Le capital britannique et anglo-canadien contrôlerait la gestion et les fonctions techniques des entreprises, quitte à recruter des anglophones à la grandeur du Dominion et de l'Angleterre et, plus tard, à absorber les immigrants. La légitimité de l'Église catholique ne serait plus contestée par la Couronne, et on mettrait fin aux tentatives d'assimilation des Canadiens français. En échange de la sécurité religieuse et linguistique, les Anglais gagneraient une parfaite autonomie éducative et institutionnelle, de même qu'une chasse-gardée aux commandes du capitalisme industriel. Plus sèchement, il s'agissait de choisir la religion, la langue et l'assujettissement économique, ou le sous-développement économique.

Dans cette perspective, les exhortations bien connues de Monseigneur Paquet assument une toute autre dimension. La mission des Canadiens français, prêchait-il, s'élevait au-dessus des choses matérielles, qu'il valait mieux laisser aux protestants anglophones. La vision pharisaïque du sous-développement québécois a voulu y voir une des « causes » du retard

économique des Canadiens français, associant l'Église catholique à cet état de fait.⁵¹ En fait, Monseigneur Paquet comprenait mieux le contrat social implicite à la Confédération que ce professeur de droit constitutionnel qui allait devenir premier ministre du Canada après avoir été un des chefs de file des intellectuels qui reprochaient ce rôle à l'Église, durant les années qui ont précédé la Révolution tranquille.⁵²

Malgré tout, le premier ministre Trudeau passa bien près de le comprendre jadis, lorsqu'il écrivait en commentant le nationalisme canadien anglais :

« Durant toute cette période (1763-1940), les Canadiens d'origine britannique eussent considéré comme une indignité que leur race put être en position inférieure; aussi, inventèrent-ils toute sorte de stratagèmes grâce auxquels la démocratie en vint à signifier le gouvernement par la minorité.

« Les générations se succédèrent. L'espoir d'assimiler les Canadiens français finit par être mis en veilleuse (bien que les lois aient continué jusqu'en 1948 à favoriser l'immigration en provenance du Royaume-Uni, par opposition à celle venant de France). Mais le sentiment de supériorité ne s'est jamais dédit et n'a jamais cessé de caractériser l'attitude des Canadiens de langue anglaise vis-à-vis les Canadiens français.

« À Ottawa, et dans les autres provinces, ce nationalisme put porter le masque pieux de la démocratie. Car à mesure que les Canadiens de langue anglaise devenaient les plus nombreux, ils se mirent à voiler leur intolérance sous le couvert de la règle majoritaire : grâce à cette règle, ils purent supprimer « démocratiquement » le bilinguisme dans l'assemblée législative du Manitoba, violer les droits acquis dans les écoles séparées de diverses provinces, imposer féroceement la conscription en 1917, et manquer en 1942 à la parole donnée.

« Dans le Québec, « où ils n'avaient pas le nombre mais où ils avaient l'argent, nos concitoyens (britannico-canadiens) ont souvent cédé à la tentation d'agir démesurément avec les moyens qu'ils avaient ». En politique, le nationalisme canadien-britannique prit

51. Aujourd'hui écartée de la vie politique, l'Église catholique n'a pas seulement subi une critique de droite dans le sens de ce que nous venons de décrire, mais s'est vu reprocher tout aussi furieusement par la gauche d'être entrée en collusion avec les capitalistes pour prévenir l'émergence d'une conscience de classe prolétarienne. On exagère. L'Église n'avait pas besoin de s'entendre ouvertement avec le capital; qu'elle eut souhaité éviter la déchristianisation des masses qui avait accompagné la seconde révolution industrielle européenne est aisément compréhensible. Il est probable que cette appréhension l'ait poussée à accepter le contrat social ratifié par la Confédération. En Europe, la sécularisation des masses a coïncidé et, dans une certaine mesure, découlé de la séparation de l'Église et de l'État entraînant une sécularisation de l'éducation. C'est cette séparation, en fait, que la division des pouvoirs prévus par la Confédération évitait. Il faut voir sous la même lumière ses rapports hésitants avec le syndicalisme international. Le fait est que, contrairement à ce qui s'est passé en France pendant la Révolution, les biens de l'Église ne furent pas confisqués, et son pouvoir social et politique résistera pendant encore cent ans (1867-1967). La chute de l'Église a coïncidé avec la pénétration croissante de l'État provincial dans les champs de la santé, du bien-être et de l'éducation. L'opposition au contrat social de la Confédération chercha son point d'appui jusqu'à ce que l'État provincial se substitue à l'Église et que les domaines de l'éducation et des affaires sociales deviennent des champs d'expansion économique et soutiennent l'ascension de nouvelles élites.

52. Pierre E. TRUDEAU, *Le Fédéralisme et la société canadienne-française*, Montréal, HMH, 1967.

ainsi les formes qu'André Laurendeau baptisa admirablement du nom de « théorie du roi nègre ». En matière économique, ce nationalisme consista essentiellement à considérer le Canadien français comme un « cochon de payant »; mais on poussa parfois la magnanimité jusqu'à placer des hommes de paille — aux noms bien de chez nous — sur les *boards of directors*, ces hommes se ressemblant toujours en ceci : *primo*, ils ne furent jamais assez compétents et forts pour pouvoir passer en tête, et *secondo*, ils furent toujours assez « représentatifs » pour solliciter les faveurs du roi nègre et flatter la vanité de la tribu. En matière sociale et culturelle enfin, le nationalisme canadien-britannique s'exprima tout simplement par le mépris : des générations entières d'anglophones ont vécu dans le Québec sans trouver le moyen d'apprendre trois phrases de français. Quand ces individus bornés affirment sérieusement que leur mâchoire et leurs oreilles ne sont pas ainsi faites qu'elles puissent s'adapter au français, ils veulent en réalité vous faire comprendre qu'ils refusent d'avilir ces organes, et leur peu d'esprit, en les mettant au service d'un idiome barbare. »⁵³

Contrairement à ce que Trudeau laisse entendre, le refus d'apprendre le français ne tient pas à l'arrogance et au mépris des Canadiens anglais mais remonte jusqu'au cœur du contrat confédératif. C'est que ce dernier impliquait une frontière linguistique qui ne pouvait être appliquée que par l'unilinguisme anglophone.

« Pelletier me disait qu'ayant — à la revue* — enseigné inlassablement le doute méthodique vis-à-vis le pouvoir nanti, et l'ayant également pratiqué à l'égard de la plupart de nos institutions traditionnelles, nous ne devrions pas nous surprendre de ce qu'une nouvelle génération s'attaquât à une des réalités que nous avons épargnées : l'État canadien. »⁵⁴

Tout en admettant que cette position trouve une certaine validité au niveau psychologique, Trudeau est incapable de voir sa fatalité politique. Son rôle dans l'anéantissement du pouvoir clérical le place dans une position inconfortable : il a participé à l'élimination d'un des partenaires de la Confédération et se voit obligé de défendre la constitution elle-même et l'autre partenaire devant l'assaut des forces de modernisation qu'il a lui-même contribué à libérer.

b) *Le cas des immigrants*

S'il faut reprocher à l'État fédéral plutôt qu'aux multinationales de ne pas avoir défini une politique visant à la francisation de tous les secteurs de la vie sociale québécoise, on peut encore moins blâmer les immigrants du Québec de s'être intégrés dans le système économique et d'en avoir appris la langue dominante. Ici encore, on voit que la position ambiguë des immigrants québécois remonte autant à la politique linguistique du gouvernement fédéral qu'aux pressions sociales et politiques de la majorité.

* *Cité Libre*.

53. *Idem*, pp. 171-172.

54. *Idem*, p. 182.

L'épineuse question des immigrants au Québec tient au fait qu'environ 80% d'entre eux s'intègrent au système institutionnel anglais et insistent pour choisir le secteur scolaire anglophone.⁵⁵ Il n'est pas difficile de démontrer la rationalité de cette préférence, étant donné la structure de l'économie politique du Québec.

J'ai déjà signalé que l'absorption d'immigrants expliquait la constance du contingent anglophone québécois au cours des cent dernières années, puisque la proportion d'éléments d'origine britannique n'a cessé de décroître. J'ai aussi indiqué que l'expansion bureaucratique du secteur privé avait plus ou moins coïncidé avec un mouvement similaire dans les institutions publiques, l'anglais conservant sa présence là-bas, tandis qu'ici montait et s'intégrait une nouvelle classe moyenne francophone.

Ce contexte structurel fournit un cadre d'analyse au problème des immigrants. La grande vague d'immigration au Québec recouvre approximativement les deux décennies qui suivent la dernière grande guerre.⁵⁶ Ceux qui bénéficiaient d'une certaine formation sont entrés directement dans les rangs des cols blancs du secteur privé ou du secteur parapublic anglophone. Les immigrants non-qualifiés ont fourni la clientèle de ces institutions parapubliques, dont l'expansion sans cet apport se fut transformée en régression. L'un et l'autre se tiennent. Sans un secteur parapublic anglophone pleinement développé, celui des compagnies n'aurait pu attirer cette « banque d'administrateurs » anglophones canadiens (ou américains) qui meublerait la bureaucratie privée en croissance; et le secteur parapublic anglophone se serait étioilé s'il n'avait absorbé les immigrants.

La rationalité des immigrants

Jusqu'à ce que la langue surgisse sur la scène politique, les immigrants du Québec faisaient l'économie d'un dilemme qui tenait aux murs linguistiques heurtés par la classe moyenne québécoise en ascension.

Si la fonction politique des immigrants s'est résumée à assurer le maintien de l'ordre social consacré par la Confédération, leur motivation consciente, bien sûr, n'avait rien à y voir. Comme partout ailleurs au monde, ils étaient à la recherche d'une amélioration de leur statut économique. Ceux de l'après-guerre, par exemple, cherchaient ici les ouvertures qu'une économie européenne ravagée ne pouvait offrir. Quant à la main-d'œuvre immigrante non-spécialisée, elle fuyait, en immigrant au Canada, au Québec comme ailleurs, le sort du prolétariat ou du sous-prolétariat urbain qui l'attendait à Naples, Athènes ou Lisbonne. Si cet espoir ne devait pas se matérialiser

55. Joy, *op. cit.*, chap. 9, pp. 57-63.

56. C.R.E.B.B., *op. cit.*, Livre IV, chap. 1.

pour les adultes, on n'en espérait pas moins que les nouvelles générations échappent à ce sort grâce à l'instruction.

Double intégration donc : les immigrants spécialisés sont happés par le marché du travail du secteur privé anglophone qui cherche des renforts, tandis que les secteurs public et parapublic francophones qui, partant de zéro, ne manquent pas de main-d'œuvre, les repoussent. Les autres inscrivent leurs enfants à l'école anglaise pour leur assurer, d'un côté, une mobilité sociale au Québec à l'intérieur du système institutionnel anglophone ou, à défaut, l'accès au marché du travail canadien tout entier.

c) *L'ancien et le nouveau*

L'analyse structurelle qui précède nous éclaire sur l'essentiel du débat linguistique dans le Québec contemporain. Du même coup, elle permet de voir au-delà des anciens et des nouveaux mythes qui s'y rapportent.

Le premier de ces mythes a été propagé par la Commission B.B. : le Québec fournirait un exemple du juste traitement des minorités.⁵⁷ Conséquence de la modernisation du Québec, les minorités ethniques s'y trouvent coincées dans un dilemme dont elles ne sont pas responsables, mais dont elles se retrouvent les premières victimes. Leur pénible situation vient autant du bilinguisme institutionnel démodé de l'État fédéral que de pressions de la majorité de Québécois qui voient justement dans l'autonomie institutionnelle anglophone le vestige d'un colonialisme qui remonte au contrat social par lequel la Confédération consolide la domination économique anglophone.

Le second de ces mythes à abattre est la position virginale des anglophones qui se portent à la défense du droit des immigrants à une éducation anglaise au nom du nouveau mythe du « droit des parents » à choisir le système scolaire qu'ils préfèrent. Le fond de l'affaire est que les immigrants portent l'odieux d'un conflit entre la majorité francophone et la minorité anglophone du Québec. Quand on sait que l'excès de main-d'œuvre rend aléatoire l'intégration des immigrants aux secteurs public et parapublic francophone et que les Anglais en ont besoin pour assurer la survie de leur autonomie institutionnelle, l'intérêt se pointe dangereusement sous la surface de l'altruisme.

Le soi-disant droit des parents prend un sens différent sous cet éclairage. Malgré son attrait et sa puissance mobilisatrice, la validité de ce nouveau mythe n'en reste pas moins discutable quand on tient compte des pratiques des États-nations, et spécifiquement dans le cas présent, des dispositions de l'A.A.N.B.

57. *Idem*, Livre I, chap. 4.

Pour les pays qui l'ont appliqué, le principe de la séparation de l'Église et de l'État, proclamé par les révolutions américaine aussi bien que française, impliquait que le système d'éducation dépendrait désormais de l'État plutôt que de l'Église. En conséquence, l'éducation devenait, juridiquement sinon en pratique, non-confessionnelle. Dans ces pays toutefois, l'existence d'écoles confessionnelles n'est pas juridiquement défendue; tout au plus doivent-elles se passer des fonds publics. Dans ce sens, n'importe lequel groupe de parents peut se donner des écoles à caractère linguistique ou religieux, ou autre, pourvu de ne pas faire appel aux deniers de l'État et d'admettre que celui-ci reste le seul à pouvoir décerner des diplômes et à faire subir des examens. De tels systèmes d'enseignement ne sont pas rares, tout en étant évidemment privés et coûteux.

Au Canada, cette séparation formelle de l'Église et de l'État n'a jamais reçu l'aval constitutionnel. En pratique, les écoles publiques ont été protestantes dans toutes les provinces, sauf au Québec, où la constitution, tout en affirmant la juridiction exclusive des provinces, obligeait le Québec à fournir une éducation protestante dans le cadre de l'enseignement public. Il n'a jamais été question, dans la constitution, du droit des parents. Ce qu'elle protégeait, c'est la religion et non pas la langue, encore qu'au Québec seulement.⁵⁸ Au terme de la constitution donc, les immigrants au Québec aussi bien que les anglophones, n'ont de droit qu'à l'éducation protestante et non à l'enseignement en langue anglaise.

La revendication du « droit des parents » sonne d'autant plus faux aux oreilles des Québécois qu'elle évoque de vieux souvenirs. L'Église en effet s'en réclamait sous « l'ancien régime » pour lutter contre « l'État de bien-être » aussi bien que contre l'éducation obligatoire. Les enfants, prétendait alors l'Église, appartenaient d'abord à leurs parents, à l'Église chargée de leur salut ensuite, et en troisième lieu seulement, à l'État. On rationalisait de la sorte l'opposition aux allocations familiales, aux pensions de vieillesse, à la scolarisation obligatoire jusqu'à seize ans, initiatives qui, toutes, découlaient de l'État, devaient être financées par la collectivité, ébranlaient le statut social de l'Église. Au cours des années quarante et cinquante, quand le débat opposait, au sein de l'intelligentsia québécoise, les cléricaux nationalistes attachés à cette conception et les libéraux démocrates qui la rejetaient au nom de la modernité, l'intelligentsia anglophone et ses *media* se retrouvaient unanimement autour du diagnostic de « moyenâgeuse » et de « rétrograde » accolé à l'Église québécoise. Les débats actuels autour de la question scolaire dans les *media* anglophones montrent comment les « mythes arriérés » se muent en « principes philosophiques » selon les intérêts du moment. Si le droit des parents était suprême en matière de langue d'enseignement, les immigrants pourraient

58. Acte de l'Amérique du Nord Britannique, Article 93.

réclamer de bon droit un système scolaire public grecophone, italoophone ou russophone.

S'il faut écarter le soi-disant droit des parents, la revendication d'un enseignement anglophone plutôt que protestant ne peut s'appuyer que sur la récente loi des langues officielles.

J'ai essayé de démontrer jusqu'ici cependant que cette loi fait partie de la crise de légitimité de l'État canadien plutôt que de sa solution. Qui plus est, une telle intervention fédérale dans les domaines de juridiction provinciale serait clairement *ultra vires*, étant donné la division constitutionnelle des responsabilités prévues par l'A.A.N.B., et confirmée par la jurisprudence sur les questions des écoles séparées du Manitoba et de l'Ontario.

Reste à dégonfler un dernier mythe : la supposée xénophobie des Québécois. Le Québécois ne souffre pas plus de cette maladie que le Canadien anglais. Ces stéréotypes culturels, qui oublient l'analyse des structures sociales, n'ont aucune signification scientifique et n'ont d'autre usage que celui auquel ils servent déjà : la légitimation politique. S'ils étaient fondés, il faudrait s'émerveiller du fait que les Anglais de Montréal sont beaucoup plus xénophiles que ceux du Grand Toronto.

En gros, la culture politique d'un peuple dépend des conditions matérielles et de l'économie politique qui le définissent. En ce sens, les immigrants qui travaillent en français reflètent la culture de leur milieu de travail, et le même phénomène joue du côté anglais. Les Québécois eux-mêmes n'y échappent pas. Ceux qui s'intègrent au secteur privé anglophone en reflètent la culture politique, clairement opposée à celle des élites créées par l'État provincial. Les premiers sacralisent le fédéralisme et font un anathème de l'indépendance du Québec. Les autres considèrent l'indépendance comme une option légitime et les cadres du fédéralisme actuel comme désuets.

*
* *

Nous avons voulu démontrer que l'insatisfaction politique au Québec résulte et s'enracine dans un mouvement de modernisation. Résumons : les élites créées par l'expansion de l'État dans les secteurs public et parapublic se heurtent aux portes de la grande entreprise anglophone, pour des questions linguistiques.

Tout en proclamant, par le biais de la Commission B.B. et la loi des langues officielles qui en dérive, un état de crise de l'unité nationale, le fédéral est passé à côté de la question, c'est-à-dire du sous-développement

économique du Québec et des Québécois. En refusant d'appliquer le critère territorial à ses politiques linguistiques, il a mis de l'avant un bilinguisme institutionnel qui faisait du vieux modèle québécois un exemple de ce que devraient être les relations entre les Français et les Anglais au Canada. Soucieux de consolider les frontières linguistiques fléchissantes dans les communautés francophones hors-Québec, il a négligé les barrières linguistiques inacceptables au Québec même. Dès lors, la politique linguistique fédérale s'est avérée en même temps irritante au Canada anglais, et insignifiante au Canada français.

Le consensus politique au Canada a un coût que certains groupes devront malheureusement porter : les francophones hors-Québec et les anglophones québécois.

Si on rejette la coercition militaire, il faudra renégocier le contrat social pour que survive le Canada. D'abord, il faudra remettre en question l'« union inégale » de la Confédération, pour reprendre le mot si juste de Stanley Ryerson; il faudra arriver à permettre une participation entière des Québécois à leur propre économie politique. Et dans ce but, il faudra changer les règles historiques du jeu économique. Pour tout dire, ces révisions fondamentales devront prendre en mire non seulement la situation du Québec mais aussi le sous-développement régional des Maritimes et la concentration de la croissance économique dans le « Triangle d'Or » qui empêche l'industrialisation de l'Ouest.

Il n'est pas du tout certain que les Canadiens soient prêts à relever le défi pour le moment. En fait, bien peu en comprennent à ce jour l'impérieuse nécessité, y compris la génération actuelle des leaders politiques.

Hubert GUINDON

*Département de sociologie,
Université Concordia.*